Bulletin Municipal n°21 - juillet 2017 - Varennes sur Morge

http://www.varennes-sur-morge.fr

L'ÉDITO DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Un semestre encore chargé en attentats en France et ailleurs, nous prenons part à la douleur des familles qui ont perdu un être cher et aux souffrances des blessés.

Devant tant de haine, nous devons rester unis, attentifs et solidaires.

Le 1er janvier 2017, la nouvelle communauté de communes « Riom Limagne et Volcans » est née : 31 communes de 400 à 18000 habitants, Le siège est situé 5 Mail Jost Pasquier à Riom. L'avenir nous dira si la fusion permettra de peser plus lourd ou éloignera les petites communes de toutes les décisions. A nous de mettre tout en œuvre pour exister.

Les logements : un studio et un T3, sont terminés et loués, de plus à des Varennois. Un travail de longue haleine, mais une satisfaction, le bâtiment abrite le secrétariat de Mairie, un local communal à la disposition du personnel, deux logements et un hangar communal. Reste l'aménagement de la cour intérieure qui est en bonne voie.

La commune vient d'adhérer à Mairie Vigilante. Ce dispositif est une émanation de Voisins Vigilants. Le principe : réduire l'insécurité, les vols, les cambriolages et les incivilités dans son quartier, développer la convivialité, alerter en cas de danger et être alerté par la Mairie de tous les risques possibles dans sa ville (sanitaire, météo, route…). Vous trouverez des explications plus fournies dans ce bulletin.

Et puis…les rappels habituels : bruits de voisinage, déjections canines, écobuage, s'il vous plaît, respectez ces réglementations et ce pour le bien de tous, merci.

Vendredi, 14 juillet, une fête populaire est organisée par la commune et les associations locales sur les bords de Morge à partir de 15 h 30, suivi d'un repas à la salle des fêtes. Nous vous attendons nombreux et nous appelons le beau temps.

Avec les bénéfices des vide- greniers 2016 et 2017 dont une part est offerte par les associations, un voyage au Pal sera organisé courant septembre, ouvert aux enfants de 5 ans à 18 ans. L'invitation parviendra prochainement.

Passez un bel été et bonnes vacances à tous.

Cordialement
Annick DAVAYAT

➔ ACCUEIL A LA MAIRIE : PERMANENCES

Madame le Maire et/ou ses Adjoints	Lundi et Jeudi de 16 h 00 à 18 h 00. Et sur Rendez-Vous

NB :Mme le Maire, Annick DAVAYAT - En cas d'urgence - ***04 73 64 80 78***

➔ ETAT CIVIL :

Naissances:

Le 7 mai Eliott ANTONIOTTI
Le 8 mai Ainhoa DESCHAMPS
Le 3 juin Alicia CHAPAT

Décès :

Le 22 janvier Elise GALABRUN
Le 24 février Philippe GIDON
Le 14 avril Georges BERTHET

La famille de M. BERTHET souhaite remercier ici toutes les personnes qui, par leur présence ou leurs messages lui ont témoigné leur sympathie.

Mariage :

Le 11 mars Zélia FRANCISCO a épousé à titre posthume Philippe ROUGIER

➔ NUMEROS UTILES :

Aides à la personne :

Vous vivez seul(e) et vous avez besoin d'une aide ponctuelle, dans le cadre de l'aide apportée par la commune aux personnes de plus de 65 ans ou à mobilité réduite, appelez en Mairie ***(04 73 97 04 76)*** ou contacter directement le Maire ***04 73 64 80 78***

E.R.D.F : Dépannage : 09 72 67 50 63 **G.R.D.F** : urgence gaz : 0 800 473 333
Accueil gaz naturel : Demande de raccordement, branchement neuf : 09 69 36 35 34
S.B.A, containers à déchets : 04 73 647 444
S.E.M.E.R.A.P : Dépannage eau potable, assainissement, eau pluviale : 04 73 15 38 38
ORANGE : constat de dégradation sur le réseau ou ligne défectueuse: 1013
Assistance Internet : 3900
Informations commerciales : 1014
Questions liées au mobile : 700 depuis un mobile Orange ou 3970 depuis un téléphone fixe.

A VOS AGENDAS !

Vendredi, 14 juillet	15 h 30, fête en plein air et repas
Dimanche, 27 août	à partir de 8 h, marche et randonnée VTT à Ennezat au profit de la Ligue contre le Cancer
16 et 17 septembre	Journées du Patrimoine
Septembre	voyage au Pal
Samedi, 11 novembre	commémoration de l'Armistice 1918
Dimanche, 26 novembre	thé Dansant, 14 h, à la salle des Fêtes
Samedi, 2 décembre	repas des Aînés
Samedi 9 ou Dimanche 10 décembre	Nöel des Enfants de la commune.

➔ POINT D'ACCES AU DROIT :

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) du Puy de dôme et le tribunal administratif ont décidé la création d'un Point d'Accès au Droit (PAD) au sein du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Il s'agit d'un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et/ou devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Confronté à des difficultés juridiques avec une administration, vous pouvez vous adresser (uniquement sur rendez-vous) au 04 43 14 61 00 - Tribunal ADMINISTRATIF Cours Sablon 63000 Clermont – Ferrand

➔ REGLEMENTATION DES FEUX DE PLEIN AIR ET DE L'ECOBUAGE DANS LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME :

L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise la nature des matériaux qui peuvent être brûlés et les conditions dans lesquelles l'opération doit être réalisée. Cette réglementation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Les interdictions permanentes : - Les lanternes célestes.

- Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales ou agricoles.
- Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers incluent les déchets verts dits de jardin (herbes, résidus de tonte, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage...).

En cas de pointe de pollution atmosphérique, tout type de feu de plein air est interdit (message d'alerte diffusé selon dispositions prévues à l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2012).

Tout feu de végétaux est interdit du 1er juillet au 30 septembre.

Les autorisations sous conditions : Les déchets végétaux agricoles ou assimilés des professionnels et des particuliers constitués de résidus de cultures ou autres végétaux coupés difficilement biodégradables, broyables ou évacuables issus de travaux de débroussaillage, d 'élagage, d'abattage … peuvent être brûlés sous certaines conditions : à une distance de plus de :

1. 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements,
2. 25 mètres des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables,
3. 10 mètres des lignes électriques ou téléphoniques aériennes.

Le feu doit rester sous surveillance permanente avec, à disposition immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. La vitesse du vent ne doit pas dépasser 20 km/h.

L'écobuage (débroussaillement et élimination des broussailles et résidus de culture « sur pied ») est soumis à déclaration préalable en mairie.

➔ DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE :

Depuis le 21 mars 2017, la commune n'est plus habilitée à délivrer les cartes d'identité, les demandes sont reçues uniquement dans 21 Communes du Puy-de-Dôme à savoir: Ambert, Aubière, Beaumont, Besse et Saint Anastaise, Brassac les Mines, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Cunlhat, Gerzat, Issoire, Les Martres de Veyre, Lezoux, Pont-du-Château, Riom, Rochefort Montagne, Saint Amant Tallende, Saint Eloy les Mines, Saint Georges de Mons, Thiers, Volvic.

Pour les habitants de Varennes S**/ Morge, il conviendra de s'adresser à la Mairie de Riom. N'oubliez pas de prendre rendez-vous !**

LIGUE CONTRE LE CANCER :

Samedi 6 mai, les bénévoles de Varennes sur Morge, Les Martres sur Morge, Clerlande et Surat recevaient à la salle des fêtes des Martres, les comédiens du Théâtre Amateur familial.

Devant un public conquis, ils ont interprété une comédie, écrite par un membre de la troupe, « Venez donc dîner ce soir ».

Un grand merci à la troupe qui joue bénévolement et qui chaque fois, enchante le public.

La somme de 2600 € a été recueillie grâce à leurs dons, merci à tous et aux Varennois présents.

Dimanche, 27 août, à partir de 8 h, randonnée pédestre et VTT. Départ à Ennezat, Place Etienne Clémentel. A 11 h 30, un pot préparé par les bénévoles de l'antenne sera offert aux participants.

Si vous ne pouvez participer à cette randonnée, vos dons seront recueillis à la Mairie de 9 h à 10 h.

➔ VIE LOCALE :

Pas de bruit avant l'heure, ni après !

Des horaires règlent les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en fonction de leur intensité sonore, comme tondeuse à gazon, pompe d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique...
Un arrêté préfectoral précise les horaires autorisés :

- **les jours ouvrables** de 8 h à 20 h
- **le samedi** de 9 h à 19 h
- **les dimanches et jours fériés** de 10 h à 12 h

Mais ces horaires ne vous autorisent pas à faire du tapage diurne ! Respectons-nous et n'oublions pas que nous sommes toujours le voisin de nos voisins.

Salle des fêtes : attention au voisinage.

Lors de la location de la salle des fêtes, une charte contre le bruit est signée. (A minuit, baisser le son et à 3 h extinction complète de la musique.)

Malheureusement il est constaté qu'elle est peu respectée.

Dans ce cas, la caution de 500 € est gardée.

➔ 8 MAI :

En présence de Mme Annick Davayat, Maire, Didier Imbert Maire de Clerlande, des conseillers municipaux et des pompiers, les Varennois ont assisté à la 72ème cérémonie célébrant l'armistice de la guerre 39 / 45.

Après le dépôt de gerbe et le discours lu par Jean Yves Videau, adjoint, une minute de silence fut observée en mémoire de tous ceux qui ont péri lors ce tragique conflit : les résistants, les soldats français et étrangers, les victimes de la déportation, les victimes civiles, les tziganes pourchassés, les personnes handicapées ou malades oubliées dans les établissements. Ne les oublions pas.

➔ SAINTE BARBE :

Samedi, 4 février, les Pompiers de Varennes ont fêté leur patronne : Sainte Barbe.

En présence des Conseillers Départementaux, Catherin Cuzin et Claude Boilon, des Maires de Varennes et Clerlande , ils ont rendu hommage aux pompiers disparus et déposé une gerbe devant le monument aux morts.

Cette Saint Barbe s'est terminée par un repas dansant.

➔ INAUGURATION DE LA MAIRIE ET DES LOGEMENTS.

Samedi 18 mars, en présence de Mr Franck Boulanjon, Sous-Préfet de Riom, de M André Chassaigne, député, de Mme Catherine Cuzin et Claude Boilon, Conseillers Départementaux, de M Eric Chatard, trésorier, de nombreux Maires, de représentants de la Gendarmerie, des associations et des Varennois, Mme le Maire et le Conseil Municipal ont inauguré les nouveaux locaux, secrétariat de Mairie et logements.

Après des mois de travaux et quelques péripéties, cette inauguration était l'aboutissement d'un travail de longue haleine.

La Mairie, située au 1er étage, ouverte dans les années 80, rénovée en 2004, devait être accessible aux personnes à mobilité réduite, il fallait trouver une solution.

En 2009 s'était présentée l'opportunité d'acheter le bâtiment attenant à la Mairie : mis à prix 106.000 €, mais les finances de la commune était en berne ! Difficile de laisser passer et le conseil municipal, à juste titre, était réticent.

Heureusement, l'EPF-SMAF a acheté pour le compte de la commune et proposé un taux d'emprunt intéressant.

En 2012, le Conseil Municipal a demandé une étude de faisabilité, l'Ophis a été choisi et a présenté un beau projet.

Aménagement de 3 logements, un local pour le personnel, un atelier communal, le secrétariat de Mairie, mais le montant estimé des travaux : 560.000 € n'était pas réalisable, car même si les finances de la commune avaient retrouvé quelques couleurs, elles restaient fragiles

Il fallut redescendre sur terre, le projet a été revu à la baisse, et il fut décidé de réaliser le secrétariat de Mairie, l'aménagement des 2 logements, un local et un hangar communal : estimation : 400.000€.

Une chance, des emprunts se terminaient, les taux bancaires baissaient, et des demandes de subvention ont été faites.

Nous avons frappé à toutes les portes, Etat, Conseil Départemental, Député, Sénateur.

Début 2015, les subventions obtenues pour un montant de 173000 €, nous avons racheté le bâtiment à l'EPF-SMAF et les travaux ont débuté.

Ce bâtiment a retrouvé une deuxième vie avec une nouvelle Mairie, pas luxueuse mais fonctionnelle, un local de repos et de restauration pour le personnel et 2 logements réaménagés : un

studio accessible aux personnes à mobilité réduite, et un T3. Le tout pour un montant total de 267.000 €

Le projet initial aura vu le jour, le résultat conjugué d'aides, de taux bancaires intéressants, d'appels d'offres inférieurs aux prévisions.

De plus, ces deux logements sont loués à des Varennois : une personne à mobilité réduite occupe le studio et un jeune ménage le T3.

Ce qui crée une mixité bienvenue et une solidarité entre générations.

Je remercie tous les élus, anciens et actuels de leur implication, le résultat de cette réhabilitation est une satisfaction du travail accompli.

Un merci tout particulier à Franck Roulin, ancien conseiller municipal, qui s'est beaucoup investi dans le montage du dossier.

Merci aux bénévoles qui se sont investis à divers degrés dans les travaux. Les bénévoles, une richesse pour un petit village, sans eux rien n'est possible.

➔ COMICE AGRICOLE :

La foire primée du Comice Agricole de la Limagne a eu lieu samedi, 25 mars 2017 à Ennezat.

41 bovins, 50 ovins présents sous le barnum. Le prix de championnat bovin a été attribué à M Philippe Blateyron.

Autour de diverses expositions : le Lait « du Pis à la Table » des chiens de races, des vieux tracteurs, des Meccanos, la foire a attiré, malgré un temps maussade, de nombreux chalands.

Les enfants ont profité de promenades gratuites avec l'Attelage des Combrailles et les adultes ont dégusté les huîtres, toujours servies avec bonne humeur par les membres du Comité des Fêtes. Une nouveauté cette année une dégustation de soupes variées et de pompes proposée par l'Association des Commerçants.

Une démonstration de chiens de troupeaux a attiré les regards.

➔ DEJECTIONS CANINES :

Il est triste d'être obligé de rappeler quasiment à chaque bulletin, le mauvais comportement des propriétaires de chiens : déjections sur les trottoirs non ramassés ou bien fermés dans un sac, mais jetés dans un talus.

Deux poubelles ont été installées sur le parking de la salle des fêtes, deux autres le seront rapidement : une Rue Saint Martin, une autre Rue des Cotiaux. Des sacs gratuits sont à votre disposition à l'entrée de la Mairie. Propriétaires de chiens, s'il vous plaît, pensez à vos concitoyens et aux enfants particulièrement.(A.D)

➔ ENVIRONNEMENT:

Nouvelles contraintes au niveau entretien des villages (suite)

La règlementation est effective depuis le 1er janvier. Où en est-on ?

- Trottoirs enherbés : ont été faits en plus, le Soleil Levant, le trottoir en face de la place des tilleuls, en prolongement de celui sous les hortensias, un apport de semis rue des lavandières pour compléter la mise en herbe naturelle, route de Riom côté château, engazonnement naturel, également en prolongement route de Pontmort à celui fait l'an passé. Ceci avec plus ou moins de réussite compte tenu de la « qualité » des trottoirs…
- Autres zones : binage route de Riom face au Sud, passage du disque sur les pavés et rotofil ailleurs. Un essai de brûlage au gaz va être fait prochainement devant la Mairie. En fonction des réussites –ou non – de ces différentes méthodes, nous verrons pour l'avenir.
- Pieds de maisons :un essai de plantation de vivaces sera fait à l'automne. Des semis de pourpier au printemps n'ont rien donné…

La succession d'averses et de soleil fait pousser l'herbe plus vite qu'on la coupe, hélas… dès juillet nous pensions maîtriser la situation, mais la grande tondeuse est en panne ! en attendant le diagnostic, Quentin travaille avec « les moyens du bord »…

LE RAGONDIN :

Le ragondin est un animal qui n'est pas originaire d'Europe mais d'Amérique du Sud.

Il a été introduit sur le territoire français au XIXème siècle pour sa fourrure. Ils étaient élevés en masse jusqu'au jour où la fourrure de ragondin ne fut plus à la mode. Dès lors les animaux ont été relâchés dans la nature où ils se sont adaptés au climat et se sont multipliés jusqu'à devenir aujourd'hui des animaux nuisibles.

Description :

C'est un gros rongeur pouvant peser jusqu'à 10 kg pour une taille variant entre 40 et 60 cm de longueur et une queue presque aussi longue puisqu'elle mesure de 25 à 40 cm. Sa longue queue est cylindrique et très légèrement velue. Sa fourrure est épaisse et imperméable ce qui permet de nager durant une grande partie de son temps. On le reconnaît aisément par ses 4 grandes incisives orange facilement observables. Sa tête est relativement grosse et ses oreilles sont toutes petites mesurant 2 à 4 cm. Ses narines et ses yeux sont placés en hauteur lui permettant de respirer et de voir tout en nageant. D'ailleurs, ses pattes postérieures sont palmées facilitant ainsi la nage. Son pelage est brun foncé à brun-roux et légèrement plus clair sur la partie ventrale de son corps et sur ses pattes. L'extrémité de son museau ainsi que son menton sont blancs. On note la présence de longs poils en forme de moustache et de couleur blanche de chaque côté de son museau (des vibrisses).Le ragondin possède 20 dents dont 10 sur la mâchoire supérieure et 10 sur la mâchoire inférieure. Rongeur herbivore, son régime est normalement constitué de céréales, de racines, d'herbe, de glands ou autres. Majoritairement herbivore, il peut toutefois manger des moules d'eau douce et autres opportunités…

Mode vie du ragondin :

On le retrouve dans la quasi-totalité du territoire métropolitain français. Il vit plutôt dans les eaux stagnantes comme les marais, les étangs, les mares, les canaux mais aussi les rivières à faible courant et les fleuves.

C'est un petit mammifère plutôt nocturne et qui a tendance à avoir son pic d'activité au crépuscule. Il peut cependant avoir une activité diurne non négligeable. Il passe la totalité de son temps à nager et à se reposer dans son terrier qu'il a construit sur les berges. Son terrier mesure 6 à 7 mètres de profondeur et il est composé de plusieurs entrées dont généralement une sous l'eau. Il peut éventuellement se déplacer sur la terre ferme mais il reste lent. Il peut vivre seul ou en groupes familiaux de plusieurs individus. Son espérance de vie est d'environ 10 ans.

La femelle ragondin peut avoir plusieurs portées par an (généralement au nombre de trois) et chacune composée de cinq à sept petits (selon les disponibilités en ressources alimentaires), qu'elle allaite pendant environ huit semaines avant qu'ils ne deviennent indépendants. Les mamelles de la mère sont situées sur les flancs et non sur le ventre comme les autres mammifères, ce qui lui permet de nager alors que les jeunes sont accrochés aux tétines.

Nuisances :

Sachant qu'un couple de ragondins peut, en deux ans, engendrer une descendance théorique de plusieurs dizaines d'individus, on prend très vite la mesure du danger…

Dans certaines régions à très forte densité de ragondins, et lorsqu'il a à sa disposition un vaste réseau de fossés et canaux, les terriers du ragondin participent à la déstabilisation des berges. Par la quantité de terre exportée dans l'eau à chaque terrier creusé, le ragondin provoque l'accélération du comblement des fossés et canaux.

Les ragondins mettent ainsi en péril non seulement les équilibres écologiques dans leur zone d'habitat mais aussi l'exploitation de fermes piscicoles ou d'espaces préservés ainsi que les routes établies sur des digues ou les canalisations qui les bordent. Et cela sans compter les dégâts qu'ils occasionnent aux cultures voisines, notamment maraîchères et céréalières. Sachant qu'un ragondin consomme chaque jour 30 à 40% de son poids en végétaux, on imagine sans mal les dommages qu'ils peuvent infliger aux parcelles proches de leurs terriers.
Autre volet du danger provoqué par la prolifération des ragondins : le risque de leptospirose dont ils peuvent être les vecteurs à la fois pour l'homme et pour le chien.
Une menace qui ne doit pas être prise à la légère : la leptospirose est une maladie infectieuse grave transmise par les bacilles présents dans les urines du ragondin.
Elle se communique à l'homme ou au chien par un contact de ces urines ou de végétaux souillés avec les muqueuses ou des plaies mal protégées. On recense environ 300 cas de leptospirose chaque année en France dont plusieurs mortels !

La régulation :
Durant des années, les ragondins ont été éliminés par empoisonnement. Une méthode qui a été interdite car elle n'était pas sélective et détruisait de nombreux animaux utiles, voire des animaux domestiques. Désormais ne sont plus utilisés que les tirs de régulation et surtout le piégeage à l'aide de cages appâtées qui donnent d'excellents résultats sans risque pour les autres animaux.
Nos amis chasseurs ont effectué cette année le prélèvement de 41 individus, afin d'endiguer la prolifération de cette espèce sur le territoire de notre commune.

MATINEE ENVIRONNEMENT
Nous avons pu comme tous les ans ramasser le produit des incivilités en bord de route, la grande classique : mégots et papiers dans le village, bouteilles de verre et canettes en bord de route. Seul le fossé de Landenouze n'a pu être nettoyé, en raison du niveau d'eau. Merci une nouvelle fois à nos concitoyens bénévoles pour cette opération.

CIMETIERE :

Tombes abandonnées : l'affichage prévu dans la procédure est effectif depuis mars, et ce jusqu'en mars 2020. Dans cette période, tout entretien de ces tombes constatées abandonnées devra être réalisé uniquement par les concessionnaires ou leurs ayants-droit et être constaté de manière contradictoire entre ces personnes et le Maire.
Cet « abandon » peut paraître choquant, mais il est passage obligé. Renseignement pris, aucun aménagement n'est possible.
Haie extérieure : Les arbustes poussent, ils ont commencé de fleurir ce printemps. De la pouzzolane a été mise sur la bâche.

BORD DE MORGE :

Les peupliers ont été élagués. Plusieurs familles de Varennes qui s'étaient inscrites se sont partagé les plus grosses branches, et ont regroupé le reste en deux tas au bord de la rivière. Ces tas ont été brûlés par la municipalité, dans le respect de l'arrêté préfectoral.

En ce qui concerne le projet de ponton handi-pêche, nous commençons à avoir les résultats des différentes demandes de subventions. Nous vous tiendrons au courant de la suite donnée dès que tout aura été réuni.
L'aménagement de la place des Saulaies (en bas de la rue des Lavandières) est également en demande de subventions

INCIVILITES :

Parler de l'environnement ne va hélas pas sans parler d'incivilités… Les grandes classiques : tables pique-nique renversées de temps en temps, l'abribus du Soleil Levant à nouveau dégradé, branches cassées, végétaux arrachés….

Dépôts sauvages et dégradations dans le village :
En matière de dépôts sauvages, quelles sont les compétences du SBA et que risque-t-on en jetant nos déchets dans la nature ?

« La collecte des déchets est régie par un règlement de collecte adopté par le Comité syndical du SBA. Les dépôts de sacs ou de vrac aux abords des poubelles ou des P.A.V. sont interdits et constituent des dépôts sauvages. Le non-respect du règlement entraîne la facturation par le SBA de frais de nettoyage d'un montant minimum de 150 euros. Les maires, quant à eux, disposent d'un pouvoir de police qui leur permet de veiller à la salubrité publique. Ainsi, les dépôts sauvages sont passibles d'une amende allant de 150 à 1500 euros, selon les articles R632-1 et R635-8 du code pénal. »

PLACE DE LA MAIRIE :

Le massif devant la Mairie n'a pu être modifié, les chaleurs sont arrivées trop vite pour envisager sa rénovation au printemps, ce sera fait à l'automne. Deux places de parking vont être réalisées, devant les logements sociaux et l'église, conformément à notre engagement pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

➔ FINANCES :

RESULTATS COMMUNE 2016:
Compte administratif 2016 :
La maîtrise des coûts de fonctionnement explique ce résultat, malgré la baisse continue de certaines dotations et subventions.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	*Recettes ou excédents*	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*
Résultat reportés 2015		52°298.46 €		97°630.66 €		45°332.20 €
Résultat affectés						
Opérations de l'exercice	212°677.10 €	256°939.10 €	226°569.29 €	282°662.53 €	439°246.39 €	539°601.63 €
TOTAUX	212°677.10 €	204°640.00 €	226°569.29 €	380°293.19 €	439°246.39 €	584°933.83 €
Résultat de clôture 2016		44°262.00 €		56°093.24 €		€	100°355.24 €
Restes à réaliser	99°758.94 €	58°269.00 €			99°758.94 €	58 269,00 €
TOTAUX CUMULÉS	312°436.04 €	315°208.10 €	226°569.29 €	380°293.192 €	539°005.33 €	643°202.83 €
RESULTAT DEFINITIFS 2016		8°036.46 €		153°723.90 €		145°687.44€

BUDGET PRIMITIF 2017

Impôts de la commune :

2017 est une année d'incertitude, entre les changements pouvant intervenir suite aux élections présidentielles, et l'évolution de notre Communauté de Commune maintenant regroupée avec Riom et Volvic. Cependant par choix de l'ensemble du Conseil Municipal, il a été décidé pour cette année encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Commune afin de ne pas surcharger nos concitoyens.

Investissements :

La maison à côté de la Mairie a enfin été terminée, ceci avec beaucoup de retard. Ce qui explique les sommes importantes restant à réaliser, travaux à régler et subventions à recevoir.

Le budget investissement 2017 prend en compte des montants supplémentaires au niveau des finitions et des aménagements extérieurs (notamment hangar et cour intérieure). Sont aussi prévues principalement deux places de parking handicapés (Mairie et Eglise) faisant partie du plan d'accessibilité pluriannuel en cours.
Nous continuerons l'aménagement des bords de Morge si nous obtenons les subventions le permettant.

Un effort d'épargne est également programmé, en vue des travaux de réfection à venir en 2018/2019 sur la RD 211 et si on le peut la RD 17 (mise à niveau des réseaux souterrains à la charge de la commune)
Une bonne nouvelle : la modification des taux de TVA sur les factures concernant les logements sociaux, va nous permettre en 2017 de récupérer une bonne somme (nous devrons régler 5.5%, mais en échange récupérerons 20% immédiatement).Dans un souci de bonne gestion, comme chaque année, la nécessité d'autres projets en cours d'année donnerait lieu à arbitrage.

Frais de fonctionnement :

L'augmentation importante des charges exceptionnelles correspond principalement à l'effort d'épargne cité ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2017 PAR CHAPITRE

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**	
002	Excedent anterieur	127723,90		011	Charges à caractère Général	116030,00
013	Atténuation de charges	30000,00		012	Charges de personnel	91010,00
70	Produits des services	4075,00		014	Atténuation de produits	7741,00
73	Impôts et taxes	151959,84		022	Dépenses imprévues	20000,00
74	Dotations et participations	63251,00		023	Virement à la section d'investissement	23000,00
75	Autres produits de gestion courante	10000,00		042	Opérations d'ordre entre sections	8749,52
77	Produits exceptionnels	0,00		65	Autres charges de section courante	64181,51
				66	Charges financières	5148,69
				67	Charges exceptionnelles	51149,02
	Total des recettes de fonctionnement	**387009,74**			**Total des dépenses de fonctionnement**	**387009,74**
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**	
1068	Virement de la section de fonctionnement	26000,00		001	solde année antérieure négatif reporté	8036,46
021	Virement de la section de fonctionnement	23000,00		16	Remboursements d'emprunts	19860,78
040	Opérations d'ordre entre sections	8749,52		21	Immobilisations corporelles	43452,83
10	Dotations fonds divers	35096,28		23	Immobilisations en cours	23345,86
13	Subventions d'investissements	17040,07			régularisation TVA travaux logements	8700,00
	régularisation TVA travaux logements	35000,00				
	Restes à réaliser 2015	58269,00			Reste à réaliser 2015	99758,94
	Total des recettes d'investissement	**203154,87**			**Total des dépenses d'investissement**	**203154,87**

ASSOCIATIONS :

VIDE GRENIER :

Le dimanche 21 Mai, date pratiquement imposée par la série des week-end prolongés et les dimanches d'activité électorale, le Vide-grenier varennois 2017 a été organisé par la Commission élargie des fêtes et cérémonies et les représentants des principales structures associatives de la commune. Malgré une semaine préalable froide et pluvieuse, les conditions météorologiques se sont montrées favorables et le soleil était au rendez-vous.

Si le nombre des exposants a été un peu inférieur à la cuvée 2016, sans doute à cause des inquiétudes climatiques de la semaine précédente, de nombreux chalands et curieux ont circulé tout au long de la journée entre les stands qui proposaient une foule d'objets hétéroclites.

Pour simplifier et sécuriser le stationnement sur la place la Mairie, les exposants ont été exclusivement installés à partir de la place de l'église le long de la rue Saint Martin.

Pour cette date du 21 Mai, compte tenu d'autres engagements préalables, « le bon accueil » n'a pas pu comme les années précédentes régaler les visiteurs affamés avec ses généreuses assiettes de tripes. Ce sont les membres de l'association de la chasse, connaisseurs gourmands, qui ont assuré entre 9 h et 15 h la préparation et le service aux amateurs de la Tripe 2017 dans les locaux de la salle des fêtes.

La buvette extérieure, installée cette année sur la petite place devant l'église, a été tenue et animée comme d'habitude par les anciens du Club des Tilleuls. Certaines avaient en outre concocté des pâtisseries à destination des amateurs de douceurs sucrées.

Un bon nombre de visiteurs attirés par la buvette ont été aussi attirés par les portes grandes ouvertes de l'église et ont pu profiter de visites guidées tout au long de la journée.

Il n'est pas certain que les exposants et leurs chalands aient terminé cette journée avec de mirobolantes transactions mais cette animation a permis des rencontres, des contacts, des échanges, le brassage amical des Varennois, de leurs voisins et des visiteurs.

Les fonds, récupérés par la commune pour la « location » des emplacements, ajoutés aux sommes recueillies lors du vide grenier 2016 serviront à financer partiellement la journée au PAL prévue à la rentrée de septembre au profit des enfants de Varennes.

Merci à tous, participants, organisateurs, bénévoles, associations... à l'année prochaine !
JYV

CLUB DES TILLEULS

La vie de notre Club :

Nous avons eu la grande tristesse de voir partir notre amie Elise Galabrun, à l'aube de ses 90 ans, le lendemain de notre Assemblée Générale. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.

Après les traditionnels vœux, A. Auladell a ouvert l'Assemblée Générale ordinaire.
Notre club en 2016 était composé de 25 personnes, dont un bureau de 5 membres. L'assemblée Générale du Club des Tilleuls a eu lieu le 21 Janvier 2017. Lors de celle-ci, le bureau a été reconduit, et il a été proposé diverses activités aux membres du Club
Le bulletin régulier d'informations mis en place en 2012 a continué, pour avertir des activités organisées par les Aînés Ruraux au niveau départemental, rappeler les activités prévues par notre Club, et également faire le compte-rendu des activités ayant eu lieu (8 bulletins en 2016)
Les événements de cette année écoulée :

- Les rendez-vous des Jeudi après-midi au local du Club pour les parties de belote, et les goûters entre amis
- Les premiers ou deuxièmes samedis du mois : randonnée dans les environs, 6 à 8 km, a moins bien fonctionné en fin d'année, espérons qu'avec les beaux jours, nous pourrons reprendre nos bâtons !
- Le 3 avril, repas au local du Club, avec les spécialités « maison »
- Le 28 avril, présence au Festival des Aînés Ruraux à Clermont
- Le 12 Mai, repas spectacle au Cabaret Garden Palace à la Roche Blanche
- Le 4 Juin, repas friture à Abrest (près de Vichy)
- Le 12 Juin, participation au vide-grenier avec un stand buvette
- Le 9 Juillet, à Boudes : le matin rando dans la Vallée des Saints pour les amateurs, puis RV au Restaurant Le Boudes La Vigne, pour finir visite de la cave Sauvat
- Le 27 Aout, Restaurant le Clairon à Lacalm, puis visite du Musée de la Cabrette et des Traditions de l'Aubrac, et retour par St Flour
- Le 10 Septembre, repas au local du Club
- Le 15 Septembre, Musée du Costume de Scène à Moulins, repas puis Musée Electrodrome à Magnet (03)
- Le 20 Novembre, Thé dansant (87 personnes) à la Salle des Fêtes

Le bureau reste inchangé :
Président : Armand Auladell
Vice-Présidente : Marie Claude Dailland
Trésorière : Hélène Blanc
Secrétaire : Noëlle Litwinski
Secrétaire Adjointe : Marie France Régnier

Cotisations :
- 2017 – Le montant voté en 2015 est de 17,50 €, inchangé par rapport à 2016
- 2018 – Le montant proposé est de 17.50 €, inchangé également

Propositions activités 2017 :
- Vendredi 28 avril festival des Ainés Ruraux
- Dimanche 30 avril, repas au local du Club
- Dimanche 21 mai, participation au vide-grenier
- Mercredi 5 Juillet, Loups du Gévaudan
- Mardi 15 Juillet, Friture
- Mercredi 9 août, Aventure Michelin
- Samedi 9 Septembre, repas au local du Club
- Dimanche 26 Novembre, Thé dansant

Vide-Grenier du 21 Mai
- Heureusement, il n'a pas plu ! la journée a été conforme à nos attentes, les boissons et pâtisserie se sont bien vendues, et notre Club a eu la satisfaction d'apporter son aide à la réussite de la journée.

➔ MAIRIE VIGILANTE :

Le conseil municipal a décidé de rejoindre le dispositif **Mairie Vigilante.**

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Voisins Vigilants et Gendarmerie.

Une réunion publique a été organisée le 8 juin salle de la mairie afin de présenter les dispositifs Mairie Vigilante et Voisins Vigilants ® à tous les habitants. **La plateforme Voisins Vigilants** est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier grâce à un simple téléphone portable afin de partager des alertes ou des informations de manière **simple et gratuite.**

Une inscription sur le site **voisinsvigilants.org** permet à qui le souhaite de rejoindre ou de créer une communauté de Voisins Vigilants !
Ainsi, vous pourrez partager ou publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins. Ou encore, **envoyer des alertes** que la mairie et les Voisins Vigilants recevront et qui permettront de prendre les mesures nécessaires. Vous allez créer un cadre de vie agréable où le partage, **l'entraide et la solidarité** seront les valeurs essentielles.

Si vous n'avez pas internet, pas de panique !
Il suffit qu'une personne de votre entourage fasse la démarche de vous inscrire sur le site et vous pourrez ensuite envoyer des alertes et en recevoir uniquement grâce à votre téléphone portable(HL).

➔ CANICULE: LES BONS REFLEXES !

Chaque année, du 1er juin au 31 août, une veille sensibilisant les acteurs publics est automatiquement activée. Différentes actions sont prévues selon les 4 niveaux de vigilance météorologique diffusés par Météo France (vert, jaune, orange ou rouge)

Quelques recommandations de base en cas de canicule ou fortes chaleurs :

Rafraîchir son habitation

- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Provoquez des courants d'air dans tout le bâtiment dès que la température extérieure est plus basse.
- Se rafraîchir
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher.
- Restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches et au mieux, dans un espace rafraîchi.
- En l'absence de rafraîchissement, passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais : grands magasins, cinémas, lieux publics.

Se désaltérer

- Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins 1 litre et demi à 2 litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale.
- Ne consommez pas d'alcool, qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation.
- Évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides augmentent la sécrétion de l'urine.
- En cas de difficulté à avaler les liquides, prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melons, pastèques, prunes, raisins, agrumes) et des crudités (concombres, tomates, sauf en cas de diarrhées), boire de l'eau gélifiée.
- Accompagnez la prise de boissons non-alcoolisées d'une alimentation solide, en fractionnant si besoin les repas, pour recharger l'organisme en sels minéraux (pain, soupes, etc.).
- Évitez les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage, etc.) .

Aider ses proches

- Aidez les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux) en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part.
- Appelez régulièrement vos voisins et/ou vos proches âgés et/ou handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.
- **Le plan canicule est déclenché jusqu'au 31 août. Afin de recenser les personnes vulnérables âgées de plus de 65 ans ou handicapées, un registre canicule est à la disposition des Varennois qui souhaitent s'inscrire ou inscrire une tierce personne.**

Contacter la Mairie au 04 73 97 04 76.

➔ COMPRENDRE LA TEOMi

COLLECTE DES DÉCHETS

Désormais, sur le territoire du SBA, les déchets font l'objet d'un nouveau mode de cotisation prenant en compte la production réelle des déchets de chaque foyer : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi). Celle-ci, établie en fonction de la production de déchets de 2017, sera à régler pour la première fois en 2018.

Votée par le Comité Syndical, assemblée délibérante du SBA, cette tarification s'inscrit dans une volonté d'encourager les comportements responsables : inciter à réduire nos déchets et mieux les trier. Moins de déchets transportés et traités, davantage de déchets recyclés…. ce sont des coûts maîtrisés et un environnement préservé.

Comment ça marche ?

Jusqu'à maintenant, pour financer le service de collecte des déchets, les usagers paient la TEOM, impôt calculé en fonction de la valeur locative de leur propriété. Elle apparaît sur l'avis de taxe foncière (ou dans les charges des locataires).

La TEOMi, elle, comprend une part fixe de TEOM (78,07%) + une part incitative (21,93%) liée à la nature (ordures ménagères ou emballages recyclables) et aux quantités de déchets : nombre de collectes des poubelles ou nombre de dépôts dans les Points d'Apport Volontaire (colonnes, abri-bacs). Cette part incitative est établie en fonction de la production de déchets de l'année précédente.

Autrement dit, en 2018, votre TEOM sera réduite de 21,93%, à laquelle il faudra ajouter la part incitative, calculée sur votre production de déchets de 2017.

Bien comprendre le calendrier

Le poids des déchets n'est pas comptabilisé (uniquement le nombre de levées de poubelles et de dépôts en P.A.V.)

Tarifs 2017

Les tarifs varient selon le mode de collecte (poubelles ou Points d'Apport Volontaire) et le volume des contenants de collecte (poubelle de 120 ou de 240 litres, P.A.V. avec tambour de 30 litres ou de 90 litres en déchèteries).

C'est en fonction du nombre de levées ou de dépôts en P.A.V. en 2017 que sera calculée votre part incitative. Avec la TEOMi, il n'y a pas de forfait : les tarifs sont appliqués dès la première levée / le premier dépôt.

Comment mesurer la production de déchets ?

Vous êtes collectés en porte à porte ? Les poubelles vertes et jaunes sont équipées de puces électroniques, qui comptabilisent le nombre de levées (chaque fois que la poubelle est collectée).

Vous êtes collectés en Point d'Apport Volontaire ? Une carte d'accès ouvre les P.A.V. gris (ordures ménagères) et jaunes (recyclables) et comptabilise les dépôts.

Les données recueillies permettent le calcul de la part incitative transmise aux services fiscaux.

Exemples

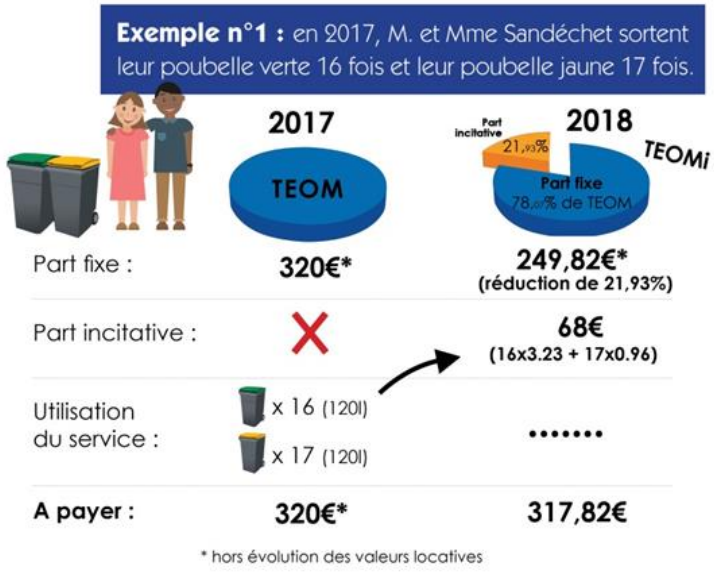

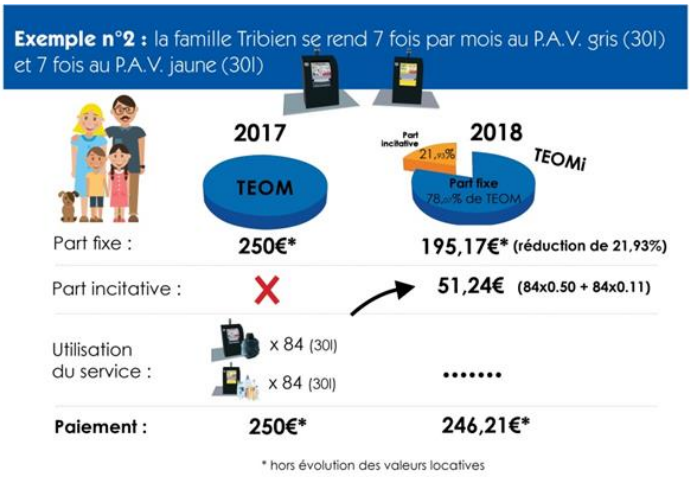

A retenir

► **Pas de forfait :** en TEOMi, chaque levée de bac ou dépôt en P.A.V. compte. Par exemple, si vous avez une résidence secondaire et que vous ne présentez votre bac qu'une fois l'an, vous ne payez qu'une levée sur la part incitative.

► **Vous avez des déchets autres que des ordures ménagères, recyclables ou verre ?**

Alors pensez à la déchèterie pour vos déchets volumineux, électriques, dangereux... Les accès en déchèterie sont gratuits pour les particuliers, pensez-y !

► **L'accès aux colonnes à verre, à gros cartons ou à textiles est libre et gratuit.**

Dépotoirs et comportements inciviques : ça suffit !
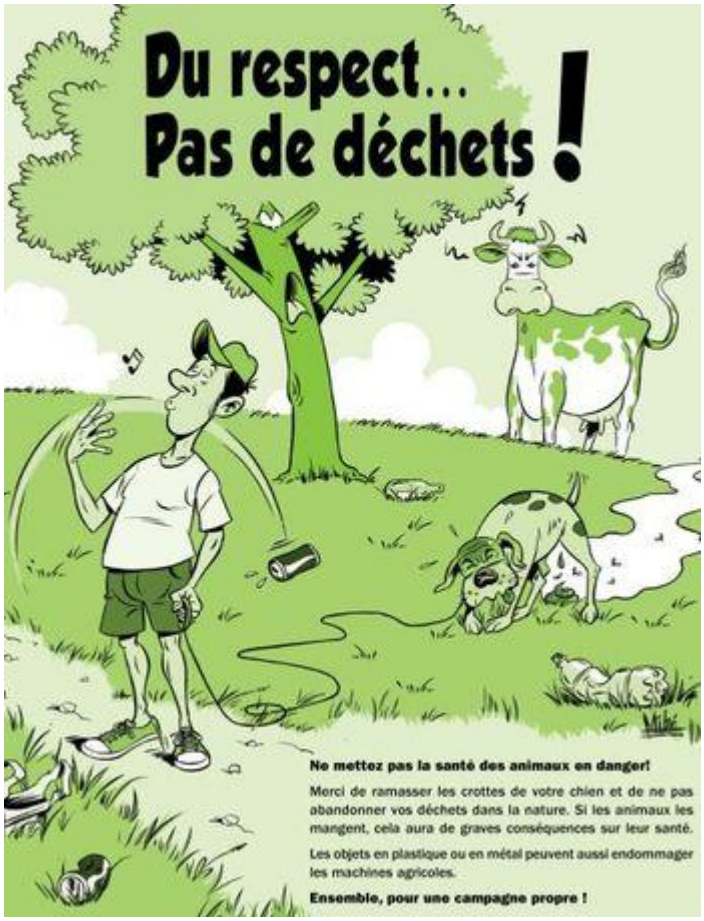
Le SBA propose des solutions en proximité pour chaque type de déchets : bacs, P.A.V, déchèteries… Et pourtant, les mauvais comportements d'une minorité d'usagers continuent de nuire au cadre de vie de chacun d'entre nous. Non, le vieux frigo ne se jette pas dans la nature ; non, les huiles de vidange et autres peintures ne se déversent pas dans la rivière ; non, les gravats ne servent pas à remblayer la forêt !